

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01256

Numéro SIREN : 483 655 023

Nom ou dénomination : AB LOG

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/018277

Désignation de l'entreprise Société SARL AB LOGNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 110 ALLEE LA CROIX DE LA VUE38560 JARRIENuméro SIRET * 4 8 3 6 5 5 0 2 3 0 0 0 2 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 2 3</u>	<u>3 0 0 6 2 0 2 2</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 2 000	012	2 000	2 000
	Autres *	014 8 460	016 7 569	891	132
	Immobilisations corporelles *	028 38 497	030 26 882	11 615	15 102
	Immobilisations financières * (1)	040 30	042	30	30
Total I (5)		044 48 987	048 34 451	14 536	17 265
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 28 000	052	28 000	
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068 5 674	070	5 674	14 800
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 45 195	086	45 195	57 356
	Charges constatées d'avance *	092 899	094	899	872
	Total II	096 79 768	098	79 768	73 028
Total général (I+II)		110 128 755	112 34 451	94 304	90 292
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	16 000	16 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 600	1 600	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	51 568	47 588	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	3 684	3 980	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	72 853	69 168	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II 154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 002	2 784	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N . . 169 168)	172	18 099	18 340	
	Produits constatés d'avance	174	1 350		
	Total III	176	21 451	21 124	
	Total général (I + II + III)	180	94 304	90 292	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 665
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Société SARL AB LOG

110 ALLEE LA CROIX DE LA VUE

38560 JARRIE

ANNEXE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

SARL AXEA

50 RUE DES VINGT TOISES

38950 ST MARTIN LE VINOUX

04 76 75 91 01

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Fonds commercial	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	7
Disponibilités en Euros	7
Produits à recevoir	7
Détail des produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Détail des charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
Détail des charges constatées d'avance	10
Détail des produits constatés d'avance	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	1.0000	16 000			16 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport.	Global	
Apport elts incorp. 010715			2 000	2 000	
Total			2 000	2 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 5 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 730
Total	3 730

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	
- GIF - Ass Informatique 06/2023	3 730
Total	3 730

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 990
Dettes fiscales et sociales	11 716
Total	13 706

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Détail des charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	
- AXEA Honos 2022/2023	1 635
- AXEA Honos AGO 2022/2023	355
Autres charges à payer	
- Urssaf Tns Réajust cotis 2023	11 224
Etat charges à payer	
- CFE 1S2023	214
- TVS 1S2023	278
Total	13 706

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	899
Total	899
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 350
Total	1 350

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			
- Abonnement datacenter	435		
- Primes d'assurance	464		
Total	899		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance			
- Prestations de services	1 350		
Total	1 350		

AB LOG
Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000.00 euros
Siège social : 110 Allée de la Croix de la vue
38560 Jarrie
RCS Grenoble 483 655 023

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 2 OCTOBRE 2023
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 3 684.48 € de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3 684.48 euros

Section 2 – Affectation

Dotation aux réserves :

- Autres réserves..... 3 684.48 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du CGI , la collectivité des associés prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ahsène BOULEMNAKHER
Gérant associé

